

ORCOM CFGS
Société à responsabilité limitée au capital de 1 869 855 euros
Siège social : ZA de Ranfaing 88200 ST NABORD
RCS ÉPINAL 433 388 790

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS
DE LA GÉRANCE DU 19 DECEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq,

Le 19 décembre,

Au siège social,

Le soussigné :

Monsieur Michel MARTIN, Gérant de la Société **ORCOM CFGS**, société à responsabilité limitée au capital de 1 869 855 euros, divisé en 11 150 parts sociales, rappelle que :

- Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Mixte en date du 19 décembre 2025, la collectivité des associés a pris acte du projet de la Société ORCOM de céder la pleine propriété D'UNE (1) part sociale lui appartenant dans la Société à Monsieur Loïc GUILLOT et a agréé ce dernier en qualité de nouvel associé ;
- Ladite collectivité a décidé comme conséquence de cette autorisation et sous réserve de la réalisation de cette cession que l'article 7 des statuts serait de plein droit modifié à compter du jour de la signification de l'acte ou du jour du dépôt d'un original de l'acte de cession au siège social ;
- Suivant acte sous seing privé en date du 19 décembre 2025, la Société ORCOM a cédé à Monsieur Loïc GUILLOT, la pleine propriété d'UNE (1) part sociale d'un montant nominal de 167,70 euros lui appartenant dans la Société ;

Un original de l'acte de cession a été déposé au siège social le 19 décembre 2025 contre remise par la gérance d'une attestation de ce dépôt ;

Ces déclarations faites, il constate que la modification statutaire susvisée est devenue définitive à la date prévue, soit le 19 décembre 2025, jour du dépôt de l'acte au siège social.

De tout ce que dessus, le gérant a dressé le présent procès-verbal qu'il a signé après lecture.

